

Approvisionnement responsable

Plan d'action 2030



● Repenser l'approvisionnement

● Influencer les marchés

Table des matières

Mot du directeur du Service de l'approvisionnement	4
Contexte	5
5 axes, 12 orientations, 6 priorités	6
Le Plan - en résumé	7
Priorités transversales	8
Mise en œuvre	10
Axe 1 · Gouvernance	11
Axe 2 · Exemplarité	12
Axe 3 · Mobilisation	14
Axe 4 · Innovation	16
Axe 5 · Progression.....	17
Conclusion	18
Glossaire.....	19
Références.....	22

Mot du directeur du Service de l'approvisionnement



Dans son plan stratégique décennal [Montréal 2030](#), l'administration municipale dresse les grandes lignes directrices d'une métropole plus verte, juste et inclusive. Afin de faire advenir ce projet de société, les différents services et arrondissements de la Ville se dotent à leur tour de leurs propres plans et stratégies.

C'est dans cet ordre d'idées que le Service de l'approvisionnement lance un Plan [approvisionnement responsable](#) à mettre en œuvre à l'horizon 2030.

Par ce Plan, le Service de l'approvisionnement entend veiller à ce que la métropole tire parti de la fonction transversale qu'est l'approvisionnement en l'utilisant comme levier pour contribuer à sa résilience économique, sociale et écologique.

Le Service de l'approvisionnement prévoit également utiliser le pouvoir d'influence de la Ville afin de faire converger le [cadre réglementaire](#) et les marchés vers l'adoption de pratiques plus responsables. Il en va de la capacité de la Ville à répondre efficacement et judicieusement aux besoins actuels et futurs des services et arrondissements et, ultimement, à ceux de ses citoyennes et citoyens.

Directeur du Service de l'approvisionnement,

Martin Robidoux

Contexte

La Ville suit de près l'évolution des attentes quant à la manière d'exercer son rôle d'administration publique. Il va sans dire que les communautés montréalaises ont à cœur les enjeux de [développement durable](#), de diversité, d'équité et d'inclusion.

Sur le plan environnemental, l'heure est venue de réaliser la [transition écologique](#) et d'ajuster notre rapport aux ressources en quantité finie que recèle le système Terre. Sur le plan social, les Montréalaises et Montréalais revendiquent la fin des iniquités, et cela commence par une meilleure répartition des retombées de l'octroi de contrats publics. À bien des égards, l'avenir se trouve dans l'[achat local](#), l'[achat en circuit court](#) et l'[économie circulaire](#).

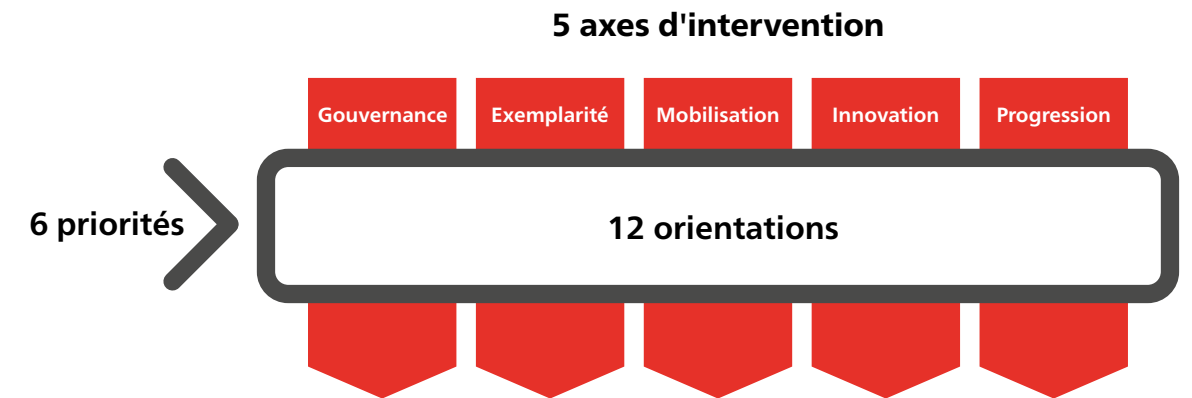
Le Plan approvisionnement responsable vise justement à accompagner les services et arrondissements, ci-après appelés les unités d'affaires, dans l'intégration de considérations économiques locales, sociales et environnementales au [processus d'approvisionnement de la Ville](#).

Autrement dit, il s'agit de faire en sorte que les besoins en biens et services de la Ville puissent être comblés par l'entremise de pratiques d'acquisition, d'utilisation et de disposition plus responsables, entre autres en revisitant les critères d'achat et de sélection des fournisseurs.



Le Plan - en résumé

Le Plan approvisionnement responsable 2030 est élaboré autour de 5 axes d'intervention, chacun étant supporté par un certain nombre d'orientations. À ceci s'ajoutent 6 priorités qui évoluent de manière transversale.



Les cibles et indicateurs de mesure

Ce cadre s'articule également autour de **cibles à atteindre** et d'**indicateurs de mesure** afin d'assurer la réalisation de progrès traçables dans le temps.

Les cibles et indicateurs permettront également de révéler la contribution du Plan approvisionnement responsable aux **plans et stratégies de la Ville**, de même qu'aux [Objectifs de développement durable \(17 ODD\) des Nations Unies \(ONU\)](#).

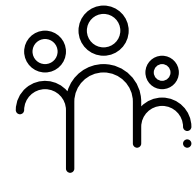
● 5 axes

● 12 orientations

● 6 priorités

Priorités transversales

Les six priorités transversales sont des objectifs communs à tous les services et arrondissements de la Ville. Tout le personnel de la Ville est invité à y contribuer par la mise en œuvre du Plan.



Diversité, équité et inclusion

Pour renforcer la solidarité, l'inclusion et l'équité et ne laisser personne derrière, il est essentiel de prendre en compte les différentes réalités vécues dans les interventions et services de la Ville, entre autres par l'[Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle \(ADS+\)](#).



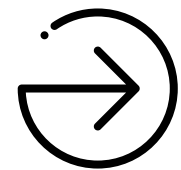
Économie sociale

La Ville reconnaît l'importance de valoriser les [entreprises d'économie sociale](#), dont la finalité est centrée sur le service aux membres ou à la collectivité plutôt que sur le profit pécuniaire².



Achat local

Favoriser les biens et services en provenance du Québec permet à la Ville de dynamiser une activité économique durable sur le territoire, tout en augmentant la résilience de sa [chaîne d'approvisionnement](#).



Circularité

La notion d'économie circulaire vise à minimiser la consommation et l'extraction de ressources vierges, par la réutilisation, la réparation, le recyclage et la valorisation des biens et des matières existants.



Gaz à effet de serre

Tous les partenaires et toutes les instances de la Ville se mobilisent pour [décarboner](#) l'économie et réduire, d'ici 2030, d'au moins 55 % les émissions de [gaz à effet de serre \(GES\)](#) sous le niveau de 1990 et ainsi atteindre, d'ici 2050, la [carboneutralité](#).



Innovation

Montréal se doit de rester alignée sur les plus récentes avancées grâce à une culture de renouvellement continu, axée sur la qualité et sur la création de valeur.



Mise en œuvre

Axe 1 • Gouvernance

Établir une gouvernance engageante pour la Ville

Signaler explicitement l'importance stratégique de l'approvisionnement responsable pour la Ville.

Défis à relever

Une démarche participative - Les modalités du Plan approvisionnement responsable ont été élaborées pour et avec les différentes parties prenantes de l'écosystème de la Ville. De son côté, le Service de l'approvisionnement voit à ce que la somme des efforts converge vers la réalisation des grandes orientations, plans et stratégies de la Ville.

Des solutions compatibles avec la réalité opérationnelle - En ce qui concerne les parties prenantes internes, l'objectif est d'aboutir à des recommandations pertinentes, gages de résultats probants, que les services et arrondissements pourront intégrer dans leurs propres pratiques d'approvisionnement.

Sécuriser l'approvisionnement en biens et services - En ce qui concerne les parties prenantes externes, la Ville doit exercer son pouvoir d'influence pour inciter à l'adoption de pratiques plus responsables, tout en restant alignée sur le cadre réglementaire et sur le niveau de maturité des marchés. À cet effet, un devoir de prévoyance incombe à l'administration municipale : elle doit anticiper les besoins en biens et services afin de mettre en place des stratégies pour y répondre. Le tout, dans la plus grande convergence avec les principes de conformité, d'éthique, d'intégrité, de transparence et de qualité auxquels souscrit Montréal.

2 orientations pour l'axe gouvernance

1. Assurer un leadership au sein de la Ville, de sorte que le Service de l'approvisionnement et les unités d'affaires adoptent des pratiques d'approvisionnement plus responsables



2. Utiliser le pouvoir d'influence de la Ville auprès des instances gouvernementales afin de faire évoluer le cadre légal de manière à favoriser l'approvisionnement public responsable



Une gouvernance engageante

En 2021, une nouvelle [Politique d'approvisionnement responsable](#) et un [Énoncé d'achat local et responsable](#) ont été adoptés par les instances et annoncés par la mairesse Valérie Plante, envoyant par le fait même un premier signal clair et fort aux unités d'affaires de la Ville et aux marchés quant au virage de la métropole vers l'achat local et l'approvisionnement responsable.

Axe 2 • Exemplarité

Positionner Montréal pour son exemplarité

Veiller à ce que la chaîne d'approvisionnement de la Ville soit fondée sur les meilleures pratiques.

Défis à relever

Repenser le comblement des besoins - Les besoins en biens et services de la Ville doivent dorénavant être comblés grâce à des modes d'approvisionnement plus responsables. Il s'agit d'abord de maximiser l'utilisation des biens déjà acquis, dans une perspective de réduction à la source. La Ville doit aussi revoir ses pratiques d'acquisition et de disposition, le cas échéant, par le prisme des principes de développement durable, d'économie circulaire et de responsabilité sociale.

Se responsabiliser face aux marchés - En matière d'acquisition, les considérations sociales et environnementales, de même que les retombées sur l'économie locale, doivent maintenant être intégrées aux critères d'achat et de sélection des fournisseurs. À cet effet, pour concevoir des outils d'aide à la décision d'achat et d'octroi responsables, le Service de l'approvisionnement mise sur deux pôles complémentaires :

Pôle biens et services : Favoriser l'achat local et l'[achat responsable](#).

Pôle fournisseurs : Favoriser les [fournisseurs responsables](#), les [fournisseurs issus de la diversité](#) et les entreprises d'économie sociale.

Influencer les marchés - Doter la Ville de modes d'approvisionnement exemplaires est nécessaire pour inciter les marchés à adopter des pratiques plus responsables, réaliser la transition écologique et sécuriser la capacité de la Ville à répondre efficacement et judicieusement à ses besoins.

4 orientations pour l'axe exemplarité

3. Stimuler une activité économique durable et équitable sur le territoire en favorisant des pratiques d'achat responsables



4. Accompagner les membres du personnel de la Ville qui sont impliqués dans les activités d'achat à prendre en compte les critères et les outils d'aide à la décision d'achat responsable



5. Intégrer des principes d'économie circulaire dans les pratiques d'approvisionnement



6. Intensifier les efforts pour réduire l'impact environnemental des transports liés aux activités d'approvisionnement



Exemples de pratiques exemplaires préconisées	Impact généré et anticipé
Favoriser le réemploi, la réparation et la valorisation grâce à une plateforme d'échange permettant le partage des biens acquis entre les unités d'affaires de la Ville.	Réduction à la source : ↓ de l'extraction de ressources vierges et ↑ des économies pour la Ville.
Favoriser l'achat local, les circuits courts et les solutions de mobilité durable pour la livraison des biens et services.	Entre 2020 et 2022, 67 % des achats de la Ville ont permis de soutenir des emplois sur le territoire de Montréal. ↓ de l'impact écologique de la livraison des biens et services (livraison durable).
Favoriser les achats auprès des fournisseurs issus de la diversité.	Grâce à l'octroi de contrats publics, la Ville contribue concrètement à l'intégration économique de divers acteurs. En 2023, plus de 950 fournisseurs de la Ville affirment appartenir à un groupe issu de la diversité.
Favoriser les achats auprès de fournisseurs engagés dans une démarche de développement durable.	En 2023, des achats totalisant 780 M\$ ont été réalisés auprès d'organisations ayant une politique et/ou un plan de développement durable.

Axe 3 • Mobilisation

Présenter la Ville en tant qu'ambassadrice

Susciter l'engagement des parties prenantes envers le projet d'approvisionnement responsable et les influencer à transformer leurs pratiques.

Défis à relever

Ensemble pour un avenir plus juste et vert - En tant que grand donneur d'ordres, la Ville compte agir comme incubatrice de changement en ce qui a trait aux modes de production, de consommation et d'échange. Ceci dit, réaliser de telles transformations à l'échelle de la société requiert une forte synergie, au sein même de la Ville, mais aussi avec l'immense étendue des parties prenantes qui s'activent pour améliorer leurs pratiques.

Une transition par et pour les membres de l'écosystème de la Ville - Rallier les forces est essentiel pour assurer un partage des meilleures pratiques et des plus récentes avancées, mais aussi pour faire en sorte que les nouveaux déterminants de la richesse économique et sociale reflètent bien la diversité des besoins et aspirations des groupes qui composent la métropole.

Pour y parvenir, il s'agit non seulement d'élaborer une architecture participative pour définir ensemble les modalités du changement, mais aussi de saisir chaque occasion d'y insuffler une dose de dynamisme et d'optimisme en mettant en lumière les succès réalisés par les équipes et les partenaires.

2 orientations pour l'axe mobilisation

7. Développer un environnement d'affaires collaboratif et participatif favorisant l'émergence et la mise en oeuvre de solutions innovantes en approvisionnement responsable



8. Renforcer la communication interne sur les engagements, les initiatives et les résultats en approvisionnement responsable



Exemple d'initiative

Augmenter le bassin de fournisseurs potentiels en achats responsables : Plus de 10 réseaux de fournisseurs ont déjà été contactés afin de solliciter leurs membres à joindre les rangs des fournisseurs potentiels de la Ville de Montréal

Indicateur de mesure

Part de fournisseurs en achats responsables parmi les nouvelles inscriptions au fichier des fournisseurs de la Ville

Progrès réalisés

La part de fournisseurs en achats responsables est passée de 7 % en 2020 à 30 % en 2023



Axe 4 • Innovation

Faire de la Ville une agente de changement

Explorer de **nouveaux modèles et stratégies d'approvisionnement**, reconnaître et favoriser **les solutions innovantes**.

Défis à relever

Penser l'approvisionnement autrement - Pour accélérer le virage vert, juste et inclusif de la métropole, le renouvellement systématique des processus d'approvisionnement doit prendre appui sur une démarche structurée d'innovation. Toute une culture d'agilité doit s'installer au sein de la Ville pour que les équipes puissent agir comme agentes de changement en osant expérimenter de nouvelles façons de faire.

Capter les bénéfices des solutions innovantes - Montréal doit être prompt à repérer et valoriser les percées technologiques et les pratiques alternatives, telles que les technologies propres ou les procédés d'**écoconception**, de même que les pratiques socialement innovantes.

Enfin, pour veiller à faire le pont de l'idée aux pratiques et ainsi s'assurer que les idées porteuses d'un avenir durable et équitable pour les Montréalaises et Montréalais puissent être réalisées, le Service de l'approvisionnement se doit d'accompagner les services et arrondissements concernés dans leur mise en oeuvre.

2 orientations pour l'axe innovation

9. Réinventer la chaîne d'approvisionnement afin de la rendre plus attractive, innovante et résiliente



10. Assurer une veille des entreprises qui proposent des technologies propres ou des pratiques, produits et services novateurs en lien avec les critères d'achat responsable de la Ville - leur permettre d'expérimenter leur offre



Vers des uniformes écoresponsables

Dans le cadre du Défi innovation Québec, la Ville de Montréal a lancé un appel à projets afin de stimuler l'innovation et permettre, par le biais de la technique du défibrage, de fabriquer de nouveaux textiles à partir d'uniformes en fin de vie. La Ville souhaite également soutenir l'émergence d'alternatives écoresponsables aux apprêts et teintures utilisés pour la fabrication d'uniformes.

Axe 5 • Progression

Contribuer au rayonnement de la métropole

Mesurer et diffuser les bénéfices générés grâce au Plan. Évaluer leur **contribution aux objectifs stratégiques sociaux, économiques et écologiques de la Ville**, de même qu'aux **Objectifs de développement durable des Nations Unies**.

Défis à relever

Rendre des comptes - Il est de la responsabilité de la Ville d'élaborer une structure de suivi et de communication de la performance en matière d'approvisionnement responsable. Cela fait suite au principe d'imputabilité qui doit guider une action municipale dite justifiée, efficace et calquée sur les besoins et aspirations de ses citoyennes et citoyens.

Vers une culture de gestion basée sur les faits - En ce sens, des indicateurs clés de performance ont été développés afin de suivre l'opérationnalisation du Plan et révéler les stratégies à mettre en place pour bonifier toujours plus l'impact des actions posées. À cet effet, une analyse d'impact est d'ailleurs menée pour apprécier et diffuser les retombées économiques, sociales et environnementales de la démarche.

Toutes ces données serviront également de socle à la reddition de compte qui sera faite sur une base annuelle. Communiquer sur les progrès réalisés permettra non seulement de créer un effet d'entraînement autour de l'adoption de pratiques plus responsables, mais aussi de contribuer au rayonnement de la métropole, sur le plan national et international.

2 orientations pour l'axe progression

11. Assurer la progression et la mesure des avancées en approvisionnement responsable



12. Contribuer au rayonnement de la Ville par la promotion des retombées résultant de la progression de l'approvisionnement responsable



Un tableau de bord et des indicateurs pour se mesurer

Le tableau de bord révèle qu'entre 2022 et 2023, les achats auprès d'entreprises d'économie sociale **ont cru de 66 % pour s'établir à 62 M\$**.

Depuis 2020, **le nombre d'entreprises d'économie sociale** avec qui la Ville fait affaire a connu une progression annuelle constante, pour atteindre **308** en octobre 2023.

Conclusion

En lançant officiellement ce plan public, la Ville franchit un important jalon dans sa démarche visant à repenser l’approvisionnement. Les changements d’envergure que contient ce tout premier plan d’action de la métropole vers un approvisionnement plus responsable seront réalisés de manière évolutive jusqu’en 2030.

Quoique ce Plan sera mobilisé de la manière la plus systématique possible pour guider l’action de la Ville dans son rôle d’approvisionneur responsable, la flexibilité et l’adaptabilité restent de mise, selon notamment l’évolution du cadre légal, la conjoncture économique, la capacité et l’intérêt des marchés. En ce sens, c’est une perspective d’amélioration continue qui anime la Ville à participer, au moyen de modes d’approvisionnement renouvelés et rivés sur les retombées économiques, sociales et environnementales, à faire advenir le projet d’avenir vert et inclusif auquel aspire Montréal.



Glossaire

Achat en circuit court

Mode de commercialisation impliquant au plus un intermédiaire entre l’entreprise de production ou de transformation et le consommateur³. ↑

Achat local

Achat qui contribue à stimuler le dynamisme économique du même marché géographique par l’entremise des échanges commerciaux qu’il génère. Pour prendre connaissance des intentions de la Ville en ce sens, consultez [l’Énoncé d’achat local et responsable](#)^{4 et 5}. ↑

Achat responsable

Achat dont les impacts économiques, sociaux et environnementaux sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie. Un achat responsable englobe les aspects de responsabilité sociale liés aux biens ou services et aux fournisseurs intervenant dans les chaînes d’approvisionnement. L’achat responsable contribue également à la réalisation des buts et des objectifs de responsabilité sociale de l’organisation et au développement durable en général⁶. ↑

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Processus d’analyse et outil visant à prendre en compte les réalités différentes de l’ensemble des personnes lors de la mise en place d’initiatives pour s’assurer que les biens, les services ainsi que l’exécution de travaux répondent aux besoins de la population dans toute sa diversité, incluant les groupes vivant des discriminations basées sur des facteurs sociaux comme le genre, l’âge, la couleur de la peau, l’origine ethnoculturelle, l’orientation sexuelle, le handicap, le revenu, etc. ↑

Approvisionnement responsable

Intégration de principes de responsabilité sociale des organisations (RSO) et de développement durable dans les processus et les décisions d’approvisionnement tout en garantissant qu’ils répondent toujours aux exigences de la Ville, dans le respect des lois et règlements applicables⁷. ↑

Carboneutralité

Atteinte du point nul des émissions de GES en les réduisant, puis en compensant celles qui sont émises dans l’atmosphère⁸. ↑

Cadre réglementaire

Lois, règlements et encadrements administratifs qui régissent la gestion de la Ville de Montréal. Les éléments du cadre sont interprétés selon une hiérarchie de priorités d’application dans l’ordre suivant : les lois, notamment la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4, les politiques, les directives et autres encadrements administratifs. ↑

Chaîne d’approvisionnement

Séquence d’acteurs internes et externes et d’activités de gestion logistique et d’acquisition permettant de fournir la Ville, et ultimement ses citoyennes et citoyens, en biens et services⁹. ↑

Décarboner

Mise en place, dans une industrie ou un secteur d’activité, de mesures et de techniques visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre^{10 et 11}. ↑

Développement durable

Développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui tient compte du caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement¹². ↑

Écoconception

Approche méthodique qui prend en considération les aspects environnementaux dès le processus de conception et développement dans le but de réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie d'un produit tout en conservant sa valeur d'usage¹³ et ¹⁴. ↑

Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités¹⁵. ↑

Entreprise d'économie sociale

Forme d'entreprise [organisme à but non lucratif (OBNL), mutuelle, coopérative ou association] qui ne cherche pas le profit comme finalité, mais qui existe d'abord pour remplir une mission sociale et dont la viabilité économique vise à soutenir cette mission à long terme¹⁶. ↑

Fournisseur issu de la diversité

Prestataire de biens ou services désigné comme une entreprise détenue et exploitée par des membres d'une minorité visible, ethnique ou racisée, par des femmes, par des membres d'une communauté autochtone (exemple : membres des Premières Nations, Inuites et Inuits), par des personnes en situation de handicap ou par des personnes de la communauté LGBTQ2+, et ce, dans une proportion de plus de 50 %. ↑

Fournisseur responsable

Partenaire qui s'efforce lui-même d'insuffler des considérations de développement durable ou de responsabilité sociale à ses pratiques d'affaires. ↑

Gaz à effet de serre (GES)

Constituants gazeux d'origines anthropiques, c'est-à-dire polluants qui résultent des activités humaines et industrielles et qui sont impliqués dans les changements climatiques¹⁷. ↑

Livraison durable

Mode de livraison qui se veut respectueux à l'égard des aspects économiques (optimisation des ressources, fiabilité, stimulation économique locale), sociaux (accessibilité, équité, prise en compte de toutes les parties prenantes, y compris la personne qui effectue la livraison), environnementaux (atténuation de l'empreinte écologique) et des milieux de vie (contribution à la qualité de vie des communautés)¹⁸. ↑

Mobilité durable

Capacité des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportés d'une manière qui soit efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et des écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement ¹⁹. ↑

Montréal 2030

[Plan stratégique décennal](#) adopté en 2020 par l'administration montréalaise. Le déploiement de ses 4 grandes orientations en matière de transition écologique, de diversité, d'équité et d'inclusion, de démocratie participative et d'innovation s'articule autour d'une échelle d'intervention en 3 niveaux : l'humain, les quartiers et la métropole. ↑

Objectifs de développement durable (17 ODD) des Nations Unies (ONU)

Invitation universelle à l'action et marche à suivre pour mettre fin à la pauvreté, pour protéger la planète et pour améliorer la vie et les perspectives de chacune et chacun, partout dans le monde, d'ici 2030²⁰. ↑

Processus d'approvisionnement de la Ville

Ensemble des processus requis, depuis la planification des besoins en biens, services ainsi qu'en exécution de travaux jusqu'à la livraison (incluant la logistique inversée) afin de satisfaire les besoins de la Ville et, ultimement, des citoyennes et citoyens. ↑

Transition écologique

Changement en faveur d'un nouveau modèle économique et social qui respecte les limites des écosystèmes et qui réduit les émissions de GES. Pour la Ville de Montréal, la transition écologique passe d'abord par l'adaptation aux changements climatiques et la transformation radicale de notre façon de produire et de consommer des biens ainsi que l'énergie, la protection de la biodiversité et le renforcement de la résilience de nos écosystèmes et de notre communauté. Le tout doit être fait en s'assurant qu'aucune Montréalaise et qu'aucun Montréalais ne soit laissé pour compte²¹. ↑

Références

¹Ville de Montréal. (2020). Montréal 2030.

Repéré à https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/20210128_montreal_2030_vdm.pdf

²Chantier de l'économie sociale. (2022). Découvrez l'économie sociale : Définition.

Repéré à <https://chantier.qc.ca/decouvrez-leconomie-sociale/definition/>

³Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. (2022). Commercialisation en circuit court.

Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/commercialisation/Pages/CommercialisationCircuitCourt.aspx>

⁴Organisation internationale de la normalisation (ISO). (2017). ISO 20400:2017 - Achats responsables -

Lignes directrices : Termes et définitions. Repéré à <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:20400:ed-1:v1:fr>

⁵Ville de Montréal. (2022). La Ville s'engage en faveur de l'achat local et responsable.

Repéré à <https://montreal.ca/articles/la-ville-sengage-en-faveur-de-lachat-local-et-responsable-22028>

⁶ISO. (2017). ISO 20400:2017 - Achats responsables - Lignes directrices : Termes et définitions.

Repéré à <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:20400:ed-1:v1:fr>

⁷EcoVadis. (s.d.). Achats responsables. Repéré à <https://ecovadis.com/fr/glossary/sustainable-procurement/>

⁸Ville de Montréal. Plan Climat 2020-2030, p. 115.

Repéré à https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/Plan_climat%2020-16-16-VF4_VDM.pdf

⁹ISO. (2017). ISO 20400:2017 - Achats responsables - Lignes directrices : Terme et définitions.

Repéré à <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:20400:ed-1:v1:fr>

¹⁰Office québécois de la langue française (OQLF). (2012). Décarbonation.

Repéré à <https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/index.aspx>

¹¹Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2013). Contribution du Groupe de

travail I au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC : Glossaire, p. 78, avec S. Planton (coord.). Dans Stocker, T. F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S. K. Allen, J. Boschung, Nauels, Y. Xia, V. Bex et P. M. Midgley (dir.), Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques. Cambridge University Press.

Repéré à https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/WGI_AR5_glossary_FR.pdf

¹²World Commission for Economic Development (WCED). (1987). Our common future. Oxford University Press.

¹³ISO. (2020). ISO 14006:2020 - Système de management environnemental - Lignes directrices : Introduction.

Repéré à <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:14006:ed-2:v1:fr>

¹⁴Éco Entreprises Québec. (2021). Écoconception et économie circulaire : la démarche d'écoconception.

Repéré à <https://ecoconception.eeq.ca/fr-ca>

¹⁵Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire. (s.d.). Définition de l'économie circulaire.

Cité dans RECYQ-QUÉBEC. (2022). L'économie circulaire, une priorité.

Repéré à <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire/#:~:text=L%27%C3%A9conomie%20circulaire%20se%20d%C3%A9finit,contribuant%20au%20bien%2D%C3%AAtre%20des>

¹⁶Cap Finance - Le réseau de la finance solidaire et responsable. Le guide d'analyse des entreprises d'économie sociale (2e éd.). Repéré à <https://capfinance.ca/guide/>

¹⁷Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2013). Contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC : Glossaire, p. 194, avec S. Planton (coord.). Dans Stocker, T. F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S. K. Allen, J. Boschung, Nauels, Y. Xia, V. Bex et P. M. Midgley (dir.), Changements climatiques 2013 : Les éléments scientifiques. Cambridge University Press.

Repéré à https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/08/WGI_AR5_glossary_FR.pdf

¹⁸Coop Carbone, Jalon Montréal, Ville de Montréal et Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport (CIRRELT). (2021). Livraison durable : Faisons reconnaître les bonnes pratiques de la livraison urbaine! Repéré à <https://livraisondurable.ca/>

¹⁹Ministère des Transports. (2022). Politique de mobilité durable - 2030.

Repéré à https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/Pages/politique-mobilite-durable.aspx

²⁰Organisation des Nations Unies (ONU). (s.d.). Objectifs de développement durable : 17 objectifs pour transformer notre monde.

Repéré à <https://www.un.org/fr/exhibit/odd-17-objectifs-pour-transformer-notre-monde>

²¹Ville de Montréal. (2020). Plan climat 2020-2030, p. 117.

Repéré à https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/Plan_climat%2020-16-16-VF4_VDM.pdf

Montréal 

Montréal.ca